

TRADEMARK ASSIGNMENT

Electronic Version v1.1
 Stylesheet Version v1.1

SUBMISSION TYPE:	NEW ASSIGNMENT
NATURE OF CONVEYANCE:	MERGER
EFFECTIVE DATE:	11/30/2004

CONVEYING PARTY DATA

Name	Formerly	Execution Date	Entity Type
SOULE PROTECTION SURTENSIONS		10/25/2004	CORPORATION: FRANCE

RECEIVING PARTY DATA

Name:	SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT
Street Address:	184, RUE LEON BLUM
City:	VILLEURBANNE
State/Country:	FRANCE
Postal Code:	69100
Entity Type:	SOCIETE ANONYME: FRANCE

PROPERTY NUMBERS Total: 1

Property Type	Number	Word Mark
Registration Number:	2788851	OVR

CORRESPONDENCE DATA

Fax Number: (860)286-0115
Correspondence will be sent via US Mail when the fax attempt is unsuccessful.
 Phone: (860)286-2929
 Email: TM-CT@cantorcolburn.com
 Correspondent Name: George A. Pelletier, Jr.
 Address Line 1: Cantor Colburn LLP
 Address Line 2: 20 Church Street, 22nd Floor
 Address Line 4: Hartford, CONNECTICUT 06103-3207

ATTORNEY DOCKET NUMBER: GER1523AUS

DOMESTIC REPRESENTATIVE

900149306

**TRADEMARK
 REEL: 004109 FRAME: 0157**

CH \$40.00 2788851

Name: George A. Pelletier, Jr.
Address Line 1: Cantor Colburn LLP
Address Line 2: 20 Church Street, 22nd Floor
Address Line 4: Hartford, CONNECTICUT 06103-3207

NAME OF SUBMITTER:

George A. Pelletier, Jr.

Signature:

/gapjr/

Date:

12/07/2009

Total Attachments: 8

source=Merger Soule Protection Surtensions into Soule Finance Development#page1.tif
source=Merger Soule Protection Surtensions into Soule Finance Development#page2.tif
source=Merger Soule Protection Surtensions into Soule Finance Development#page3.tif
source=Merger Soule Protection Surtensions into Soule Finance Development#page4.tif
source=Merger Soule Protection Surtensions into Soule Finance Development#page5.tif
source=Merger Soule Protection Surtensions into Soule Finance Development#page6.tif
source=Merger Soule Protection Surtensions into Soule Finance Development#page7.tif
source=Merger Soule Protection Surtensions into Soule Finance Development#page8.tif

SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT

Société anonyme au capital de 8.923.360 €
Siège social : 184 rue Léon Blum – 69100 Villeurbanne
349 816 587 R.C.S. LYON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2004

L'an deux mille quatre,
Le mardi trente novembre à onze heures,

Les actionnaires de la Société SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social de la société ABB SA à Rueil-Malmaison (92566) 9, avenue Edouard Belin, sur convocation du Conseil d'Administration.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Allan Huldt, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société ABB S.A. représentée par son Président-Directeur-Général, Monsieur Allan Huldt et Monsieur Louis Maurice, actionnaires présents représentant le plus grand nombre d'actions, sont désignés comme scrutateurs.

Madame Samia Mokri assume les fonctions de secrétaire.

Le Président précise que le Commissaire aux Comptes, dûment convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception, s'est excusé de ne pouvoir être présent à la réunion.

La feuille de présence, certifiée véritable par le bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du tiers des actions composant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les copies des lettres de convocation adressées à tous les actionnaires,
- La copie de la lettre de convocation du Commissaire aux comptes avec l'avis de réception,
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés,

- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le rapport du Conseil d'Administration,
- Les rapports des Commissaires aux comptes des sociétés SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT, SOULE MATERIEL ELECTRIQUE et SOULE PROTECTION SURTENSIONS sur les comptes intermédiaires arrêtés au 31 août 2004 de la société,
- Le rapport de Monsieur Jean-Michel Bloch, Commissaire à la fusion désigné par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 13 juillet 2004, chargé d'apprécier la valeur des apports devant être effectués à titre de fusion à la société SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT par les sociétés SOULE MATERIEL ELECTRIQUE et SOULE PROTECTION SURTENSIONS dans les conditions prévues aux articles L.236-10, L.236-11 et L.225-147 du Code de commerce,
- Les certificats de dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon,
- Un exemplaire du Journal d'annonces légales « Le Tout Lyon » en date du 23 au 29 octobre 2004 portant publication de l'avis du projet de fusion,
- Un exemplaire du projet de fusion,
- Le texte des résolutions.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des Actionnaires au siège social ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du projet de fusion par absorption des sociétés SOULE MATERIEL ELECTRIQUE et SOULE PROTECTION SURTENSIONS par SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT,
- Augmentation du capital social de la Société et modification corrélative de l'article 6 des statuts,
- Modification de la dénomination sociale de la société et modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration et du projet de fusion.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

→ **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale,

- connaissance prise de l'acte sous seing privé en date à Villeurbanne du 25 octobre 2004, contenant transmission à titre de fusion par les sociétés SOULE MATERIEL ELECTRIQUE et SOULE PROTECTION SURTENSIONS de l'universalité de leurs biens, droits et obligations au profit et à la charge de la société SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT, société anonyme au capital de 8.923.360 euros, dont le siège social est à Villeurbanne, 184, rue Léon Blum - (69100), identifiée sous le numéro 349 816 587 RCS Lyon,
- connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et de l'erreur matérielle située au 2ème paragraphe page 18 du traité de fusion mentionnant une augmentation corrélative du nombre de titres de 2.033.254 au lieu de 2.341.336,

décide la rectification de cette erreur matérielle et le remplacement du chiffre 2.033.254 par 2.341.336. En conséquence, l'Assemblée Générale décide que la phrase est ainsi rectifiée : « C'est pourquoi, dans le but d'éviter la négociation de nombreux rompus, la valeur nominale du titre SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT sera divisée par 5, soit une valeur de l'action qui sera fixée à 3,048 euros avec une augmentation corrélative du nombre de titres de 2 341.336 portant le nombre d'actions total à 2 926 670. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

- après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration et de celui de Monsieur Jean-Michel Bloch, Commissaire à la fusion, nommé par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 13 juillet 2004,
- après avoir pris connaissance du projet de fusion en date à Villeurbanne du 25 octobre 2004, contenant apport à titre de fusion par la société SOULE MATERIEL ELECTRIQUE, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations,

- accepte et approuve dans toutes ses dispositions cet acte et la transmission universelle à titre de fusion y relatée, laquelle aura lieu moyennant :

- o la charge pour la société SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT de satisfaire à tous les engagements de la société SOULE PROTECTION SURTENSIONS et de payer son passif,
- o La différence entre la valeur nette comptable des 252.500 actions SOULE PROTECTION SURTENSIONS dont elle est propriétaire (soit 4.469.018,71 euros) et la valeur nette des biens et droits apportés par SOULE PROTECTION SURTENSIONS (soit 7.520.789,59 euros) représentera un boni de fusion d'un montant de 3.051.770,88 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'approbation par l'Assemblée Générale de SOULE PROTECTION SURTENSIONS de la fusion absorption de cette dernière par SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT, et sous réserve de son approbation par cette dernière, constate la réalisation définitive de la fusion absorption visée sous la décision qui précède et la dissolution sans liquidation à compter de ce jour de SOULE PROTECTION SURTENSIONS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur Jean-Michel Bloch, Commissaire à la fusion nommé par Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Lyon en date du 13 juillet 2004 approuve expressément l'évaluation des apports par les sociétés absorbées à la charge et au profit de SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT et constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti au profit d'actionnaires ou de tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

→ NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la modification de la dénomination sociale de la société qui devient SOULE PROTECTION SURTENSIONS au lieu de SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT.

En conséquence, l'article 2 des statuts est corrélativement modifié comme suit :

« Article 2 – Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est **SOULE PROTECTION SURTENSIONS.** »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Monsieur Allan Huldt, Président du Conseil d'Administration, à l'effet de poursuivre la réalisation définitive de la fusion visée sous les décisions qui précèdent, par lui-même ou par un mandataire désigné par lui et, en conséquence :

- de réitérer, si besoin et sous toutes formes, la transmission universelle du patrimoine actif et passif de chaque société absorbée à la société absorbante, établir tous actes confirmatifs, complémentaires ou rectificatifs qui pourraient être nécessaires, accomplir toutes formalités utiles pour faciliter la transmission dudit patrimoine par SOULE MATERIEL ELECTRIQUE et SOULE PROTECTION SURTENSIONS à SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT;
- de remplir toutes formalités, signer la déclaration de conformité prévue par l'article L 236-6 du Code de Commerce, faire toutes déclarations auprès de toutes administrations ainsi que toutes significations et notifications à quiconque et, en cas de difficulté, engager ou suivre toutes instances.

Aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, substituer et déléguer dans la limite des présents pouvoirs et faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

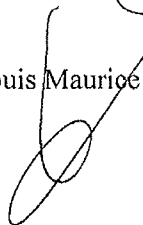
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau et le Secrétaire.

Le Président
Allan Huldt



Les Scrutateurs
Allan Huldt Louis Maurice



Le Secrétaire
Samia Mokri



Enregistré à : RECETTE ELARGIE LYON VILLEURBANNE

Le 21/12/2004 Bordereau n°2004/920 Case n°4

Ext 7212

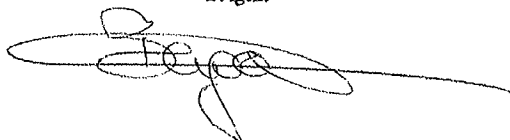
Enregistrement : 230 €

Timbre : 120 €

Total liquidé : trois cent cinquante euros

Montant reçu : trois cent cinquante euros

L'Agent



Partial translation

SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT

A French Société anonyme with a capital of 8,923,360 €

Head office: 184 rue Léon Blum – 69100 Villeurbanne

Lyon Trade Register no. 349 816 587

**MINUTES OF THE
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING
OF 30 NOVEMBER 2004**

.../...

FIRST RESOLUTION

The General Meeting,

- having become aware of the private deed signed in Villeurbanne on 25 October 2004, concerning the transfer, by way of merger, by SOULE MATERIEL ELECTRIQUE and SOULE PROTECTION SURTENSIONS of all their property, rights and obligations in favour and chargeable to SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT, a French société anonyme with a capital of 8,923,360 Euros, whose head office is at Villeurbanne, 184 rue Léon Blum – 69100, identified under number 349 816 587 in the Lyon Trade Register,
- having read the report of the Board of Directors and aware of the material error in the second paragraph of page 18 of the merger deed mentioning a corresponding increase of the number of securities of 2,033,254 instead of 2,341,336,

decides to correct this material error and to replace the figure 2,033,254 by 2,341,336. Consequently, the General Meeting decides that the sentence is corrected as follows: "This is the reason why, in order to avoid the negotiation of numerous fractional shares, the face value of the SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT security shall be divided by 5, i.e. the value of the share shall be set at 3.048 Euros, with a corresponding increase of the number of securities of 2,341,336, which brings the total number of shares to 2,926,670.

This resolution is unanimously passed.

.../...

NINTH RESOLUTION

The General Meeting, having heard the report of the Board of Directors, decides to amend the company name, which becomes SOULE PROTECTION SURTENSIONS instead of SOULE FINANCE DEVELOPPEMENT.

Consequently, article 2 of the Articles of Incorporation is amended in a corresponding manner, as follows:

"Article 2 – Company name

The company name is **SOULE PROTECTION SURTENSIONS**"

This resolution is unanimously passed.